



Conseil départemental de formation

Jeudi 14 janvier 2010

Déclaration de la délégation du SNUipp-FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ce conseil départemental de formation se réunit pour dresser le bilan des formations proposées dans notre département durant l'année scolaire 2008-2009.

Avant d'entrer dans les détails, permettez-nous de manifester notre vive inquiétude. Pour mémoire, en 1998-1999, le plan départemental de formation était établi sur la base de 57 stages contre 4 cette année. **En 10 ans, l'offre de formation continue s'est appauvrie de 53 stages, soit 644 semaines stagiaires en moins !**

Ce constat objectif illustre à la fois le manque d'ambition de l'État pour son service public d'éducation et l'isolement grandissant auquel nos collègues doivent faire face dans leur classe.

Nous souhaitons souligner la diversité du panel de formations proposé dans le volet départemental du PAF 2008-2009. Malheureusement, les inspecteurs et les services départementaux doivent, chacun à leur niveau, brider leurs ambitions en raison de moyens alloués qui sont bien en deçà des besoins, tel un boulanger contraint de faire son pain sans farine...

Un simple exemple : la quasi-totalité des formations de proximité annulées étaient programmées en janvier, février ou mars. Comment ne pas faire le lien avec la pénurie de remplaçants particulièrement forte l'an passé ? Il est inadmissible, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que la formation continue soit utilisée comme variable d'ajustement pour tenter de masquer les conséquences de la politique gouvernementale de non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux !

Nous souhaitons nous arrêter sur la double conséquence de l'abandon de la formation initiale et de l'accompagnement à l'entrée dans le métier. Depuis plusieurs années, la formation continue repose, pour la plus grande part, sur les stages en responsabilité des PE2. Déjà mise à mal par la fluctuation du nombre de stagiaires, elle est amenée à disparaître avec la mise en place de la réforme de la formation des maîtres. Le budget présenté par le gouvernement ne permettra pas de pallier cette disparition puisque le renforcement de la brigade de remplacement va s'avérer impossible. Quid de la formation continue dans les années à venir ? Nos collègues, pour partir en formation, vont devoir laisser leur classe en responsabilité à des futurs candidats au concours, inscrits en master. Nous allons au devant de grandes difficultés sur les plans pédagogiques et déontologiques.

De plus, en 2008-2009, le plan de formation proposait 15 jours de formation aux enseignants néo-titulaires. Cette année, le stage massé ne peut avoir lieu, faute de moyens de remplacement suffisants, leur offre de formation tombe à 8 jours ! Dans le même temps, la formation des titulaires "deuxième année" a été divisée par deux en un an (8 jours en 2008-2009, 4 en 2009-2010) !

Nous tenons à rappeler qu'enseigner est un métier qui s'apprend et qu'un haut niveau d'étude ne pourra jamais remplacer une réelle formation professionnelle. Tant pour les futurs et les jeunes enseignants que pour les titulaires déjà en poste, la formation continue est indispensable. Elle doit permettre de prendre du recul afin d'analyser ses pratiques, de les confronter à celles de ses pairs, à la lumière des recherches en didactique.

En ce milieu d'année scolaire, les équipes s'attèlent à leur projet d'école. Dans votre circulaire datée du 10/12/2009, vous renvoyez à chaque échelon du système éducatif les responsabilités qui vous semblent être les siennes. Le niveau départemental est totalement « vaporisé ». Tout repose donc sur les écoles et leurs enseignants. La formation serait même uniquement de la responsabilité des circonscriptions. Alors qu'elles doivent déjà intégrer les réunions des directeurs, la liaison CM2-6^{ème}... ; peut-on considérer que les animations pédagogiques deviennent progressivement les seuls temps de formation continue ?

Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire preuve d'une réelle ambition pour les élèves qui nous sont confiés. Nous attendons de vous une réponse à la hauteur des demandes de formations que nos collègues vont vous formuler via leur projet d'école. **La formation des enseignants nécessite une ambition forte car elle est une des conditions indispensables qui permettront de conduire les élèves qui nous sont confiés sur les chemins de la réussite.**

La délégation du SNUipp 85,

*Pierre CAMINADE,
Stéphanie GUISSARD,
Karine ROUSSEAU.*

